

Conseil général

Proposition A1718-CG-033

Pour une première transition scolaire de qualité et réussie

Téléphone : (514) 356-8888 Télécopie : (514) 356-9999
Téléphone : (418) 649-8888 Télécopie : (418) 649-8800

Rappel du mandat

Au Conseil général (CG) de mars 2017, une référence a été faite au Conseil exécutif de la Centrale sur la question de la transition scolaire¹. Le CG de mai 2017 acceptait de mettre en place un comité ad hoc de travail sur la première transition scolaire, dont le mandat était de :

- 1. Développer une vision commune en Centrale de la première transition scolaire.
- 2. Répertorier des pratiques en place et en développement, tant en petite enfance qu'en milieu scolaire.
- 3. Faire les recommandations appropriées à un CG ultérieur².

Le comité s'est réuni à sept reprises.

Tel qu'indiqué dans le mandat plus haut, un premier travail a été effectué afin de dégager une vision commune en Centrale touchant la première transition scolaire. Pour ce faire, nous avons :

- élaboré une définition consensuelle de cette première transition;
- circonscrit ce qui constituait des conditions essentielles pour les fédérations au jeu dans ce dossier en ce qui a trait à la première transition;
- répertorié des expériences pertinentes dans chacune des fédérations.

Finalement, nous proposons deux recommandations.

Contexte de la démarche

La transition scolaire est un enjeu de plus en plus présent dans le débat public. Plusieurs personnes du monde de la recherche et des milieux de la pratique confirment qu'une première transition réussie est un facteur de protection important, car elle contribue à l'augmentation des chances de réussite éducative pour les enfants qui en bénéficient.

En octobre 2016, la CSQ, accompagnée de la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) et de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), a rencontré le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'aborder le dossier des maternelles 4 ans temps plein en milieu défavorisé (TPMD).

Décision 15.2 : De référer au Conseil exécutif de la Centrale la proposition suivante, pour un retour lors de la prochaine réunion du Conseil général en mai 2017 : De miser sur les acteurs du réseau scolaire pour assurer la cohésion des services offerts dans le cadre de la première transition scolaire.

² Décision 21.

Le ministre en a profité pour parler de première transition, en étant particulièrement préoccupé par la contribution des responsables des services de garde éducatifs à l'enfance à ce chapitre.

Il en a aussi fait un enjeu lors de la consultation sur la réussite éducative de l'automne 2016, en intégrant une piste d'action dans le document de consultation : « Améliorer la complémentarité et la concertation des actions entre les services de garde éducatifs à l'enfance et le milieu scolaire au moment de l'entrée à l'école. »

En mars 2017, lorsqu'il était toujours ministre de la Famille, il a annoncé par communiqué l'octroi d'une aide financière de 7,4 millions de dollars aux services de garde éducatifs à l'enfance pour faciliter la transition vers l'école et d'un autre montant de 20 millions de dollars à des organismes communautaires familles (OCF) afin, notamment, de faciliter le passage des tout-petits vers l'école. En novembre 2017, le nouveau ministre de la Famille a présenté un amendement à la loi, habilitant le gouvernement à prescrire aux prestataires de services de garde éducatifs de tenir et de conserver un dossier éducatif sur chaque enfant visant notamment à faciliter sa transition vers l'école.

Même si les deux ministres démontrent un intérêt et une préoccupation sur le sujet, notamment par l'octroi de ce financement, nous constatons une absence de vision globale, ce que nous tentons d'apporter dans le présent document.

Par ailleurs, la mesure Aide aux parents (15024) des règles budgétaires 2017-2018 des commissions scolaires dit, entre autres, « s'inscrire en complémentarité des mesures proposées par le ministère de la Famille pour mieux soutenir la transition vers l'école ».

Finalement, rappelons que l'un des cinq énoncés du rapport³ de la Commission sur la petite enfance concerne aussi la première transition. On y mentionne qu'il « faut consolider la cohésion et la complémentarité entre tous les acteurs impliqués en petite enfance ».

Dans la Politique de la réussite éducative⁴, dévoilée en juin 2017, plusieurs éléments font référence à la première transition scolaire. La vision de la Politique s'inscrit dans un continuum de la petite enfance à l'âge adulte, ce qui favorise la reconnaissance de l'apport éducatif des intervenantes en petite enfance. Parmi les « grands consensus » énoncés, on retrouve :

l'intervention précoce et la prévention;

LEBON, André, Martine DESJARDINS et Pierre LANDRY (2017). *Pour continuer à grandir*, Rapport de la Commission sur l'éducation à la petite enfance, 76 p. Également disponible en ligne : inm.qc.ca/commissionpetiteenfance/rapport_cpe.pdf.

⁴ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2017). *Politique de la réussite éducative,* Gouvernement du Québec, 84 p. Également disponible en ligne : education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/politique_reussite_educative_10juillet_F_1.pdf.

- les transitions harmonieuses entre les différents milieux éducatifs et ordres d'enseignement;
- la collaboration et la concertation de l'ensemble des intervenantes et intervenants qui font partie de l'environnement de l'enfant, de l'élève, du service de garde éducatif à l'enfance et de l'école.

On y retrouve d'ailleurs l'engagement suivant : « Le gouvernement [...] ajoutera dans chaque école primaire du Québec une intervenante ou un intervenant spécialisé pour assurer la liaison entre l'élève, sa famille et d'autres intervenants significatifs. »

1. Vision commune en CSQ de la première transition scolaire

Deux éléments ont permis de se doter en CSQ d'une vision commune de la première transition scolaire, soit la recherche d'une définition consensuelle de la première transition scolaire et la mise en évidence des conditions essentielles à une première transition de qualité pour les fédérations concernées.

Définition consensuelle de la première transition scolaire et de ce qui la caractérise

La première transition scolaire est la période durant laquelle l'enfant passe de la petite enfance au monde scolaire. Elle s'amorce au cours de l'année qui précède la rentrée scolaire et peut s'échelonner sur deux ans. Elle réfère aussi au processus lors duquel l'enfant s'ajuste graduellement à son nouvel environnement physique, social et humain.

Le comité a développé et propose cette définition commune de la première transition. Elle se caractérise par un processus qui doit être soutenu par une approche de collaboration entre les parents, le personnel scolaire et les intervenantes en petite enfance. Le rôle et l'expertise de chacun sont reconnus et les pratiques, ainsi que les initiatives mises en place dans chacune des fédérations, doivent être respectées.

Puisque la période de transition s'amorce au cours de l'année qui précède la rentrée scolaire et peut s'échelonner sur deux ans, il est nécessaire qu'elle soit planifiée et coordonnée pour faciliter une continuité éducative entre les différents milieux de vie de l'enfant. Il importe de rappeler le rôle primordial que jouent les intervenantes en petite enfance avant cette période cruciale. En appliquant un programme éducatif visant le développement global de l'enfant, celles-ci, rappelons-le, sont le premier maillon de la réussite éducative.

La période de transition nécessite une étroite collaboration avec l'ensemble des intervenantes et intervenants en petite enfance et en milieu scolaire. L'école est

incontestablement le point d'ancrage et, en ce sens, la nomination de personnes responsables dans chaque commission scolaire permettrait d'assurer le lien, les communications et le suivi nécessaires avec l'ensemble des intervenantes et les intervenants de tous les milieux qui travaillent auprès de l'enfant et de sa famille.

Conditions essentielles à une première transition scolaire

- Les services éducatifs à l'enfance sont un maillon important du continuum éducatif et ils doivent être reconnus comme tels. Les intervenantes qui y travaillent sont des professionnelles de l'éducation en petite enfance et des partenaires incontournables d'une première transition scolaire réussie.
- La transition scolaire ne doit pas impliquer un changement dans l'approche éducative destinée aux enfants de 0 à 5 ans. Celle-ci doit se faire dans une approche de développement global de l'enfant et non de scolarisation précoce.
- La première transition doit se baser sur l'expertise du personnel des milieux de garde éducatifs à l'enfance et sur celle du personnel des établissements scolaires, en misant sur les expériences déjà en place et qui ont démontré leur pertinence ainsi que leur efficacité.
- Pour assurer une bonne coordination lors de la première transition scolaire de qualité et réussie, il faut compter sur des ressources humaines et financières, des moyens et des conditions d'exercice favorables. Un financement spécifique par une mesure budgétaire protégée dès les prochaines règles budgétaires devrait être revendiqué.
- Une meilleure continuité de l'information et des services de soutien doit être facilitée entre les services de garde éducatifs à l'enfance, le milieu scolaire, les services qui relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les organismes concernés, particulièrement pour les élèves à risque et handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA).
- Des canaux de communication doivent exister entre la petite enfance et l'école pour réussir la transition scolaire.

2. Les pratiques en place dans les milieux

La deuxième partie du mandat du comité consistait à répertorier les pratiques en place et en développement, tant en petite enfance qu'en milieu scolaire. Afin de répondre à ce mandat, voici des expériences partagées par les différentes fédérations.

Des expériences pertinentes à mettre en évidence

- Les intervenantes en petite enfance sont le premier maillon du continuum éducatif. En côtoyant les enfants bien avant leur entrée à l'école et en s'appuyant sur leur programme éducatif et sur les différents outils existants, elles ont donc un rôle important pour amener l'enfant de la petite enfance au monde scolaire. La transition scolaire est abordée par le jeu et par des exercices de base visant à stimuler l'enfant dans toutes les facettes de son développement. Les intervenantes en petite enfance misent aussi sur le développement de l'autonomie chez l'enfant, celle-ci étant considérée comme un élément important pour une transition scolaire réussie. La collaboration avec le personnel scolaire et les premiers contacts des enfants avec le monde scolaire, à travers différentes activités ponctuelles (visite de l'école, fête de Noël, fête de fin d'année) ou continues (Passe-Partout) stimulent l'intérêt et le questionnement des enfants et permettent aux intervenantes de continuer à aborder la transition scolaire par la suite. Finalement, les plus jeunes enfants en milieu de garde voient les plus grands se diriger vers le monde scolaire, ce qui permet aux intervenantes d'aborder la transition scolaire.
- Les intervenantes et intervenants scolaires, notamment les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire et les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, ont développé une solide expertise de collaboration par le biais du programme Passe-Partout qui correspond en tous points aux principes qui sous-tendent une première transition scolaire de qualité. La particularité du programme Passe-Partout est de soutenir les compétences parentales, dans une approche d'ouverture, par l'intermédiaire de rencontres entre parents et de rencontres parents-enfants. D'ailleurs, dans les milieux où le programme Passe-Partout est implanté, les liens entre l'école et la communauté (dont en premier lieu les services de garde éducatifs à l'enfance) et les familles participantes sont bien réels, mais malheureusement dans plusieurs régions le service n'est pas offert.
- Pour le personnel enseignant, l'entrée progressive constitue une mesure importante, voire essentielle, de la première transition scolaire. Elle se doit d'être bien organisée et soutenue afin de permettre une entrée scolaire qui offre des facteurs de qualité pour chaque enfant qui entre à la maternelle. Selon les modalités choisies par chaque milieu, elle consiste à organiser les premiers jours de classe pour offrir des conditions permettant à l'enseignante ou l'enseignant d'être présent pour chaque enfant, d'offrir un maximum de soutien et de tenir compte de la capacité d'adaptation de ces derniers. L'entrée progressive permet aussi d'observer plus facilement les enfants et d'être à l'écoute pour déceler les besoins particuliers. À cet égard, elle est une modalité privilégiée pour soutenir le dépistage et l'intervention rapide en collaboration avec le personnel des services professionnels, de soutien et celui du service de garde.

- Le service de garde en milieu scolaire reçoit les élèves en dehors des heures d'enseignement : le matin, le midi et en fin de journée. Puisque l'enfant s'y retrouve durant de nombreuses heures, il s'agit d'un lieu privilégié pour faciliter la transition scolaire, tout particulièrement au début de l'année scolaire, lors de l'entrée progressive. Le service de garde offre des services éducatifs dans un cadre de socialisation intensif. Cet environnement offre plusieurs occasions d'observation qui amènent des modifications quant à la composition des groupes du service de garde en milieu scolaire pour s'assurer d'une répartition hétérogène des enfants. Il s'agit d'une étape clé pour agir de manière préventive sur des problématiques qui émergent. Plusieurs milieux ajoutent des ressources au niveau des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée (TES), afin qu'elles et ils jouent un rôle important pour mettre en place des techniques afin que le passage de la petite enfance à la vie scolaire soit harmonieux. Les établissements dans lesquels il y a un échange d'informations par le biais d'équipes multidisciplinaires obtiennent une meilleure intégration des élèves à la vie scolaire.
- Dans le cadre des expériences pertinentes vécues en milieu scolaire, l'ensemble du personnel collabore ainsi à l'observation et au dépistage. Dans les milieux ayant développé une organisation des services concertée et qui y accordent les ressources nécessaires, l'évaluation par le personnel professionnel peut se faire au moment opportun pour faciliter l'organisation des services à mettre en place et favoriser une intervention rapide. Rappelons que l'importance d'intervenir tôt et rapidement pour effectuer le dépistage, particulièrement pour les enfants qui présentent des difficultés ou des facteurs de vulnérabilité, fait consensus et que les mesures favorisant une première transition de qualité en milieu scolaire participent directement à cet objectif.

3. Vers des orientations et des recommandations

Le dernier volet du mandat du Comité ad hoc sur la première transition scolaire visait à revenir en CG avec des recommandations et des orientations. En s'appuyant sur les travaux cités plus haut, on peut affirmer que la première transition scolaire est jugée importante par toutes les intervenantes et tous les intervenants au jeu dans ce dossier. On peut constater toutefois, comme l'a fait le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et la Commission sur l'éducation à la petite enfance, qu'il y a des lacunes en matière de coordination des services publics offerts aux enfants d'âge préscolaire (ministère de la Famille, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et MSSS). Pour le CSE et la Commission, on constate un manque de vision concertée, un manque de cohésion et de communication, un éparpillement des services et la cohabitation des différentes règles et cultures.

En réponse, pour soutenir une première transition scolaire de qualité, nous proposons de formaliser la coordination et les mesures qui l'accompagnent. L'école

étant le lieu d'entrée de l'ensemble des enfants, peu importe leur parcours, elle doit donc faire office de point d'ancrage pour assurer une collaboration entre toutes les intervenantes et tous les intervenants au dossier. Une école prête à recevoir les enfants est une école qui, dans une perspective écosystémique, relie les familles, les services de garde éducatifs à l'enfance, la communauté et l'école.

Il est important de partir de ce qui se fait déjà et de reconnaître l'expertise développée par le personnel de la petite enfance et du réseau scolaire en matière de transition. L'objectif est de répondre aux besoins des enfants et de leur famille, mais aussi d'assurer un meilleur arrimage entre les différents intervenantes et intervenants dans le respect des rôles de chacun. En aucun cas, la coordination de mesures de transition ne doit remettre en question des droits reconnus, nuire au respect de l'autonomie professionnelle ou être une cause de surcharge. Au contraire, notre proposition nécessite un investissement et le respect de conditions incontournables.

Nous souhaitons que des intervenantes et intervenants scolaires ayant une formation psychosociale soient dédiés à la première transition scolaire. Ces personnes auraient le mandat de développer des liens avec l'ensemble des intervenantes et intervenants qui gravitent autour de l'enfant, d'offrir des activités de transition pour l'enfant et sa famille, de soutenir la compétence parentale et de documenter les besoins des enfants qui intègreront la maternelle, en accordant une attention particulière à ceux ayant des besoins spécifiques. Leur travail s'apparenterait à un rôle d'intervenant-pivot. Déjà, dans plusieurs milieux scolaires, du personnel détient l'expertise requise et fait un travail similaire, pensons entre autres aux personnes associées au programme Passe-Partout.

Ces intervenantes et intervenants auraient pour rôle d'organiser des activités de transition avec les enfants et leur famille avant l'entrée à l'école, en lien avec d'autres intervenantes et intervenants le cas échéant, ce qui permet d'établir une relation de confiance, de répondre aux questions et de discuter avec les parents de leurs inquiétudes. Au moment de l'entrée scolaire, les intervenants-pivots seraient encore impliqués auprès de ces enfants et de leur famille. En rencontrant ainsi les enfants et leurs parents, ces intervenantes et intervenants seraient en mesure de documenter les dossiers des enfants pour favoriser la transmission d'informations au personnel enseignant. Dans le cas des enfants déjà suivis par le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, les intervenants-pivots pourraient colliger les informations et travailler de concert avec la famille pour faciliter la collaboration et mieux répondre aux besoins spécifiques de ces enfants.

Ces intervenants pourraient agir à titre de personnes ressources pour les intervenantes en petite enfance afin de faciliter les contacts, l'organisation d'activités à l'école, les suivis, etc. Soulignons que le fait de coordonner la première transition scolaire à partir de l'école permet de rejoindre l'ensemble des enfants, mais ne remet aucunement en question l'importance et le rôle des intervenantes en petite enfance à cet égard. Au contraire, la formalisation de la coordination et des

mesures qui l'accompagnent favorise la reconnaissance de leur statut de partenaires incontournables du milieu scolaire dans une perspective de continuum éducatif de la petite enfance à l'âge adulte.

Ainsi, les travaux menés par le comité ad hoc permettent de se positionner et de proposer des avenues efficaces, cohérentes et collaboratives de la première transition scolaire pour consolider les activités déjà existantes et s'assurer de répondre aux besoins en la matière.

Recommandations

- 1. Que la CSQ revendique auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de formaliser la coordination et les mesures qui l'accompagnent dans tous les milieux pour soutenir une première transition scolaire de qualité :
 - a. par la reconnaissance et le respect au préalable des mesures déjà existantes;
 - b. par la reconnaissance du rôle et de l'expertise des intervenantes en petite enfance à titre de partenaires incontournables dans la transition scolaire;
 - c. en s'appuyant sur l'expertise du personnel scolaire déjà développée en matière de travail d'accueil, de soutien à la compétence parentale et de dépistage et d'intervention précoce;
- 2. Que la CSQ revendique auprès du ministre de la Famille et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport les ressources humaines et financières, les moyens et les conditions d'exercice nécessaires à une première transition scolaire de qualité.